



Compte rendu de la Commission Mixte Paritaire **SYNERPA** du 19 décembre 2017

Lecture de deux textes en amont de la réunion :

- l'un par la CGT et FO (déclaration liminaire),
- l'autre par la CFDT (communiqué de presse commun par cinq syndicats).

Ces deux textes seront joints à ce compte-rendu.

L'ordre du jour de cette commission paritaire comportait deux points :

- ouverture des NAO 2018,
- poursuite des travaux sur la révision des grilles de classifications.

Dans son introduction à la négociation concernant les NAO 2018, le SYNERPA nous fait part de son inquiétude concernant les dotations qui leur seront accordées :

- soins + 0.8%
- dépendance : la dotation dépend des départements et n'est toujours pas connue.
- tarifs : l'arrêté n'est pas encore publié mais les tarifs devrait être plus élevés qu'en 2017.

De plus, le SMIC sera revalorisé de +1,24% au 1^{er} janvier 2018.

Le Synerpa demande aux organisations syndicales d'exprimer leurs revendications pour les NAO 2018, en précisant que leur instance se réunira à la mi-janvier, donc aucun mandat pour l'instant pour négocier.

FO : 3% d'augmentation + prime de suggestion + 0,60

CGT : 2,5% d'augmentation + suppression des jours de carence et subrogation du salaire en cas d'arrêt de travail

CFDT : 1,24% d'augmentation au minimum

Pour 2018, le SYNERPA pense qu'il y aura de nouveau un tassement de la grille du fait de la suppression de deux coefficients liée à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier. La commission patronale nous avoue que l'augmentation du point ne sera qu'un saupoudrage

pour ne pas mettre à mal la négociation sur la révision des grilles. Le débat est clos sur cette annonce.

En ce qui concerne la poursuite des travaux sur la révision des grilles de classifications, le SYNERPA tient à préciser que sa motivation est de conserver les 3 filières pour les raisons suivantes :

- claire, lisible, compréhensible par tou.te.s.
- Pour les cadres, le SYNERPA a l'intention de supprimer les filières (filière hébergement et filière administrative).

De nouvelles grilles nous ont été présentées, peu de changements sont intervenus.

Calendrier prévisionnel des prochaines CMP :

- 31 janvier 2018
- 28 février 2018
- 12 avril 2018
- 4 juillet 2018
- 25 octobre 2018
- 20 décembre 2018

En questions diverses, la CGT demande que soit mis à l'ordre du jour dans une prochaine CMP :

- la suppression des jours de carence,
- la subrogation du salaire en cas d'arrêt de travail, car pour le SYNERPA, ces deux points ne rentrent pas dans la négociation des NAO.

ORDRE DU JOUR de la prochaine CMP :

- Approbation PV
- Poursuite des travaux sur la révision des grilles de classifications
- NAO 2018
- Thèmes de discussion pour l'année 2018 (propositions à faire)